

# Inondation



## Restez informé

Restez connecté pour suivre l'évolution de la situation via la page **Facebook de la Sécurité publique** ou son **compte Twitter**.

Une inondation peut survenir lors des crues printanières ou lors de fortes précipitations, et ce, quelle que soit la saison.

## 1-Se protéger et se préparer

Quelques gestes préventifs simples peuvent aider à vous préparer à faire face à un sinistre.

### Informez-vous

- Si votre résidence ou votre commerce est situé près d'un lac ou d'un cours d'eau, informez-vous auprès du personnel du **311** sur les risques d'inondation.
- Assurez-vous que votre résidence et votre terrain aient été aménagés de façon à réduire les risques d'inondations de votre sous-sol.
- Surveillez les **niveaux et débits des cours d'eau**.

### Préparez votre trousse d'urgence

- Constituez votre **trousse d'urgence de 5 jours** afin d'évacuer rapidement votre domicile, au besoin.
- Rédigez votre **plan familial d'urgence**.
- Prenez quelques instants pour remplir votre **plan familial d'urgence**.

## **Protégez vos biens**

### **Avant la montée des eaux**

- Montez à l'étage les objets et les documents de valeur.
- Mettez hors de la portée des eaux les produits chimiques ou nocifs (insecticides, résidus d'huile usagée, etc.)
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol si votre maison n'est pas munie d'un clapet anti-refoulement et minimisez l'utilisation d'appareils de plomberie.
- Bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau que le tuyau de drain pourrait amener.
- Calfeutrez les portes et les fenêtres.
- Suivez les **directives sur l'installation d'une digue de sable émises par l'Organisation de la sécurité civile du Québec (PDF)**, si vous décidez d'installer des sacs de sable.
- 

## **2-Faire face et s'adapter**

Lors d'une inondation, suivez ces quelques conseils qui vous permettront de mieux réagir à la situation.

### **Coupez l'électricité et le gaz**

#### **S'il y a imminence d'inondation**

- Assurez-vous de ne pas avoir les pieds sur un plancher humide et que vous n'êtes pas appuyé contre un objet métallique, puis coupez le courant dans toute la maison.
- Fermez l'entrée de propane ou de mazout, en notant que vous devrez faire affaire avec des spécialistes afin de les remettre en fonction.
- Respectez les consignes s'appliquant lors d'une **panne de courant**, une fois l'électricité coupée.

#### **Si l'eau commence à envahir votre résidence ou votre commerce**

- Communiquez avec Hydro-Québec pour faire couper l'alimentation électrique (1 800 790-2424, en sélectionnant l'option portant sur un bris d'équipement ou une interruption planifiée).

### **Informez-vous**

- **Restez connecté** pour suivre l'évolution de la situation.
- Communiquez avec le personnel du **311** en cas de doute sur les consignes à respecter. Renseignez-vous sur l'ouverture de centres de services aux sinistrés et sur l'aide offerte.

## **Respectez les consignes**

- **Évacuez les lieux** si les autorités l'exigent ou si vous craignez pour votre sécurité.
- Respectez les consignes générales en cas d'**évacuation**.
- Ne roulez pas avec votre voiture dans ce qui vous semble plus de 30 cm (un pied) d'eau et abandonnez votre véhicule si le moteur cale.
- Évitez de vous déplacer à pied dans une zone inondée, car le courant d'eau pourrait vous emporter.

## **Demeurez en contact**

- Renseignez-vous au sujet de la santé de vos proches et de vos voisins, surtout s'ils présentent une certaine vulnérabilité.

## **3- Se remettre d'une inondation**

Si vous avez dû évacuer votre domicile en raison d'une inondation, attendez d'avoir l'autorisation des services d'urgence avant de le réintégrer, de préférence de jour.

### **Informez-vous**

- Renseignez-vous auprès du personnel du **311** sur la tenue éventuelle de rencontres d'information.
- Communiquez avec votre assureur avant d'entreprendre des travaux.

### **Consultez votre plan familial d'urgence**

- Mettez en pratique des éléments de votre **plan familial d'urgence**, notamment pour aviser vos proches et votre employeur de votre situation.

### **Rétablissez l'électricité et le gaz**

- Faites vérifier votre installation électrique et vos appareils de chauffage par des spécialistes avant leur remise en fonction. Si vous ignorez si l'alimentation électrique a été coupée, n'entrez pas dans votre demeure tant qu'un électricien qualifié ne l'aura pas inspectée.
- Faites ouvrir l'alimentation au propane ou au mazout par un spécialiste.

## **Assurez-vous de la qualité de l'eau**

- Communiquez avec le personnel du **311** en cas de doute sur la qualité de l'eau du robinet. Considérez cependant que l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal est potable tant qu'un avis contraire n'est pas diffusé par la Ville.
- Considérez l'eau provenant d'un puits individuel comme non potable, même si elle paraît claire et sans odeur. Vérifiez l'intégrité des équipements de votre puits et attendez un minimum de dix jours avant de le désinfecter. Renseignez-vous sur le **site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**.

## **Soyez vigilant**

- Portez un équipement approprié : masque anti-poussière, souliers robustes, gants, lunettes et vêtements de protection.
- Évitez tout contact de la peau, des yeux et de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés.
- Ne jamais mélanger l'eau de Javel à de l'ammoniaque, car les vapeurs qui s'en dégagent sont toxiques. Assurez-vous de bien aérer les pièces.
- Changez vos vêtements de nettoyage tous les jours et lavez-les dans une brassée séparée.

## **Asséchez les pièces inondées**

- Ne tardez pas à assécher les pièces ayant été inondées afin d'y abaisser le niveau d'humidité à moins de 50 %.
- Ouvrez les murs et enlevez la cloison sèche, les lambris et l'isolation jusqu'à 50 cm (20 pouces), au minimum, au-dessus de la marque la plus élevée laissée par l'eau.

## **Désinfectez... et frottez**

- Nettoyez les surfaces de béton en utilisant une demi-tasse de phosphate diluée dans un gallon d'eau chaude. Protégez-vous adéquatement, cette substance étant très corrosive.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés et les jouets. Jetez ceux qui auraient été imbibés par l'eau de la crue, même s'ils ont séché.
- Faites disparaître les moisissures éventuelles grâce à un nettoyage vigoureux.
- Avant de recouvrir une surface mise à nue, assurez-vous que tous les matériaux qui la composent sont bien secs et exempts de moisissures.
- Prêtez attention à la présence d'odeur de moisi, de terre ou d'alcool, ainsi qu'à l'apparition de taches verdâtres ou noirâtres sur les murs, les plafonds et dans les armoires.

## **Triez, jetez et remplacez**

- Procédez à un tri des biens qui doivent être jetés et de ceux qui peuvent être conservés après avoir été correctement nettoyés et désinfectés. N'hésitez pas à recourir à des experts.
- Respectez les consignes s'appliquant lors d'une **panne de courant**, si l'électricité a été coupée. Triez notamment les aliments conservés dans votre réfrigérateur et dans votre congélateur, selon les **recommandations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)**.
- Éliminez les denrées alimentaires (périssables ou non) ayant été en contact avec l'eau de l'inondation.
- Débarrassez-vous de tout matériau poreux ne pouvant être nettoyé de façon satisfaisante (tapis, isolant, panneau de gypse, etc.) ou dont le bourrage a été trempé (matelas, coussins, etc.)
- Si vous avez utilisé des sacs de sable pour protéger votre maison, ne les utilisez pas à d'autres fins et communiquez avec le personnel du **311** pour connaître la meilleure façon de vous en départir.
- Remplacez les filtres et les isolants des appareils qui en sont équipés (réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, lave-vaisselle, etc.), s'ils ont été mouillés.

## **Préparez votre trousse d'urgence**

- Si vous avez utilisé du matériel provenant de votre **trousse d'urgence de 5 jours**, n'oubliez pas de la remettre à neuf.

Consultez le **site Internet du ministère de la Sécurité publique** pour d'autres conseils et consignes à suivre pour le nettoyage de votre résidence à la suite d'une inondation.